

Délégation territoriale de Haute-Savoie

**ARRETE N° 2012 /1956**

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R6145-19 et R.6145-21 à R.6145-25 ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L174-3;

Vu la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, modifiée et notamment son article 33 ;

Vu l'arrêté n°2011/2143 du 11 août 2011 fixant les tarifs de prestation à compter du 15 août 2011 de l'Etablissement public de santé mentale de la Vallée de l'Arve à La Roche-sur-Foron ;

Vu l'état prévisionnel des recettes et dépenses (EPRD) pour 2012 déposé par l'établissement en date du 12 juin 2012 ;

**ARRETE :**

Article 1 : Les tarifs journaliers de prestations applicables à l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit, à compter 1<sup>er</sup> juillet 2012 :

**Etablissement Public de Santé Mentale**

N° FINESS 740785035

Codes	Libellés	régime commun
13	Psychiatrie – hospitalisation complète	442,00 €
54	Psychiatrie – hospitalisation de jour	287,00 €
60	Psychiatrie – hospitalisation de nuit	186,00 €

Article 2 : Conformément à la réglementation, les tarifs fixés s'entendent « forfait journalier » non compris.

Article 3 : Les recours contentieux contre la présente décision doivent parvenir au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, sis au Palais des Juridictions, Cour administrative d'appel, 184 rue Duguesclin, 69003 LYON, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication pour les autres personnes. En application de l'article 1635 bis Q du code général des impôts un timbre fiscal de 35 € doit y être adjoint.

Article 4 : Le directeur de l'efficience de l'offre de soins de l'agence régionale de santé et la directrice de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le

**04 JUIL. 2012**

Pour le directeur général et par délégation  
le directeur de l'efficience de l'offre de soins

La Directrice Adjointe de l'Efficience de l'Offre de Soins

Céline Vigné

**Marie-Christine ALAMO-BOCCOT**